



REUNION PUBLIQUE SUR LE CPAR
LUNDI 17 OCTOBRE 2022

Monsieur le Maire :

Mesdames et Messieurs,

Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Muret, Madame LENGLET,
Monsieur le Directeur territorial du groupe ADOMA, Monsieur KESSOUARI,
Monsieur le Directeur adjoint régional du groupe ADOMA, Monsieur RICCIARELLI,
Monsieur le Directeur territorial de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII),
Monsieur GONTARD,

Je vous remercie de votre présence ce soir. Vous avez consenti à réaliser la réunion qui nous rassemble ici aujourd'hui. Cette réunion publique, je l'ai suscitée à chacun de nos rendez-vous depuis que nous avons connaissance de ce projet de CPAR : Centre de Préparation Au Retour pour demandeurs d'asile déboutés dans leurs demandes, et d'habitants au retour volontaire. Même si je regrette qu'elle se tienne si tard, je souhaite vous remercier de cette démarche positive ; il en va du respect des habitants de notre commune.

Une information sur la politique migratoire du Gouvernement que vous représentez est nécessaire. Monsieur KESSOUARI, Monsieur RICCIARELLI, Monsieur GONTARD développeront les détails de leur projet. Avant de laisser la parole à Madame la Sous-Préfète qui va piloter cette réunion, je souhaite rappeler que depuis maintenant un peu plus d'un an, nous avons eu plusieurs rencontres avec les représentants de l'Etat. La Municipalité que je représente a formulé des inquiétudes et des propositions passées sur la motion votée par le Conseil municipal du 11 octobre 2021. Cette motion propose des alternatives pour éviter le programme de concentration de personnes en difficulté. La mobilisation de la Municipalité que je représente fait suite au sentiment d'avoir été mis devant le fait accompli et de ne pas avoir été entendu. Sur des sujets de politique nationale aussi sensibles, une concertation organisée avec les élus locaux est indispensable. De fait, suite à la mobilisation collective du 30 septembre 2022, Monsieur le préfet de la région Occitanie nous a rencontrés la semaine dernière, et a fait un certain nombre de propositions écrites, qui vont être exposées ce soir. Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'être venus aussi nombreux. Je souhaite que cette réunion soit sereine et constructive, c'est de notre responsabilité à tous.

Madame la Sous-Préfète, je propose de vous laisser la parole, et de commencer cette réunion que nous attendons tous.

Madame la Sous-Préfète :

Merci Monsieur le Maire, merci de votre accueil. Je suis effectivement très heureuse que nous ayons pu enfin organiser conjointement cette réunion publique. Bonjour Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs de la presse, bonjour Mesdames et Messieurs les habitants de Saint-Lys et des alentours, vraiment ravie de vous retrouver et de pouvoir vous présenter – Etat, OFII, et la société ADOMA – la réalité de ce projet de centre de préparation au retour, et d'apporter toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur ce projet.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

Monsieur le Maire vous a présenté : Monsieur Michel KESSOUARI, Directeur territorial d'ADOMA, Monsieur RICCIARELLI, Directeur d'établissement adjoint d'ADOMA basé à Marseille, et Monsieur Christophe GONTARD, Directeur territorial de l'OFII.

Pour l'organisation de cette réunion, voilà comment ça va se passer : nous avons prévu de vous présenter très rapidement ce projet, puisqu'évidemment, l'important pour nous est de répondre à toutes les questions que vous vous posez sur ce projet. On souhaitait préserver 20 minutes de présentation, et ensuite laisser la part belle aux questions pour finir, si c'est possible, vers 21 h.

Je voulais juste resituer un peu ce qu'est le CPAR aujourd'hui en Haute-Garonne, centre ou dispositif de préparation au retour. C'est un dispositif qui a été initié en France depuis 2015. Aujourd'hui, nous en avons 33 en France, qui représentent à peu près 151 places. Le but de ce dispositif est d'offrir un hébergement de très courte durée, et un accompagnement aux personnes qui souhaitent retourner dans leur pays. En Haute-Garonne, ce dispositif a été expérimenté pour la première fois en 2018. La préfecture a ainsi obtenu au niveau national un financement dans un premier temps, et a fait le choix d'une part dès 2018 de signer une convention avec la société ADOMA, qui est un opérateur social, et qui assure donc pour le compte de la préfecture l'hébergement et l'accompagnement du public sur la base d'un prix forfaitaire de journée qui nous est fixé nationalement ; et d'autre part, à confier très classiquement d'ailleurs, à l'OFII, le soin d'orienter les familles, uniquement, dans le cadre d'un départ - c'est vraiment un souhait qui a été exprimé par la préfecture auprès de l'OFII -, et d'assurer la logistique des entrées et des sorties, c'est-à-dire, notamment tout ce qui est billets d'avion et laissez-passer consulaire, pour permettre un départ dans de bonnes conditions.

Dans cette première expérience de 2018, il y a eu en effet un vrai succès, puisqu'on nous remonte de très bons taux de départs et de retours dans les pays d'origine de ces personnes. En 2020, on a fait un diagnostic, et on est passé à 60 places, et depuis l'année 2021, on est effectivement à 160 places dans ce dispositif. Ça représente aujourd'hui 40 à 41 logements qui sont gérés sur la métropole de Toulouse par la société ADOMA.

Je vais passer la parole à Monsieur KESSOUARI, à la fois pour vous présenter quand même très rapidement la société d'économie mixte ADOMA, et puis bien sûr comment la société fait-elle face au projet.

Monsieur KESSOUARI :

Madame la Sous-Préfète, merci.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

J'ai été présenté, je ne vais pas revenir là-dessus. Je vais essayer d'aller vite pour tenir le *timing* annoncé par Madame la Sous-Préfète, et vous présenter rapidement notre organisme, ADOMA ; vous parler un peu de la genèse en faisant le récit des étapes qui nous conduisent aujourd'hui au sujet qui nous réunit ce soir.

ADOMA est une société d'économie mixte, avec une mission d'intérêt général. Elle est détenue à 56 % par la Caisse de Dépôt et Consignation Habitat, et à 42 % par l'Etat. ADOMA est spécialisée dans l'hébergement des publics spécifiques, dont les demandeurs d'asile, et à l'échelle de notre territoire national. ADOMA gère environ 80 000 logements, répartis dans 70 départements et 22 000 places pour les demandeurs d'asile, tous dispositifs et tous centres confondus.

Sur la genèse, en réponse à la volonté de l'Etat, comme l'a indiqué Madame la Sous-Préfète, de favoriser le retour des personnes volontaires pour repartir dans leur pays, ADOMA a établi sur le territoire de la métropole de Toulouse un centre de préparation au retour de 20 places en juin-juillet 2018. Qu'est-ce qu'on entend par retour d'expériences positives ? C'est-à-dire, déjà l'existence de besoins, il y avait effectivement des personnes qui étaient volontaires à l'aide au retour, et

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

2/5

deuxièmement, avec ce public, et le fonctionnement de ce centre, il n'y avait pas de désordre particulier. Ainsi, la capacité du CPAR a été augmentée progressivement jusqu'à 160 places en 2021. Ces places ont été installées dans des immeubles et logements qui ont vocation aujourd'hui à être détruits en 2023. Dans notre jargon, on appelle ça l'urbanisme transitoire, cela correspond à comment trouver une utilité à des logements qui nécessitent du temps pour préparer les dossiers pour les démolir, et c'est ainsi qu'on a occupé ces logements. Pour cette raison, ADOMA a un lien avec le groupe CDC Habitat, et particulièrement une filiale du groupe qui s'appelle AMPERE Gestion. AMPERE Gestion a été engagée pour une recherche d'un bien immobilier à acquérir pour accueillir ces 160 places à terme. L'EHPAD de Saint-Lys a été identifié, et cette filiale AMPERE Gestion a signé un compromis notarial avec le propriétaire de l'EHPAD. Cet acte notarial prévoit la signature de l'acte définitif pour la fin d'année, c'est-à-dire en décembre 2022. Et dans le même temps qu'il y aura cette signature de l'acte définitif, il y aura une signature entre AMPERE Gestion et ADOMA d'un contrat d'exploitation pour une dizaine d'années.

Je souhaite préciser que cette transaction se fait entre un acheteur et un vendeur privé, avec des ventes privées. ADOMA a effectivement eu des échanges avec Monsieur le Maire depuis juin 2021, qui se sont traduits par les propositions suivantes : regarder dans quelle mesure la capacité pourrait être diminuée, tout en préservant l'équilibre de gestion pour que le centre puisse bien fonctionner. Ainsi, ADOMA a proposé de porter la capacité de 160 à 120 places, soit une diminution significative de 40 places. Avec des ménages qui sont des familles de trois à quatre personnes, quatre personnes en moyenne, par conséquent, il faut bien avoir en tête que les 120 places sont équivalentes à 30 familles, et par nature, le CPAR est un dispositif avec un *turn-over* important et de courte durée. Les familles ne sont jamais présentes en présentiel, donc les 30 familles que j'ai indiquées en moyenne, ne seront jamais présentes en présentiel en même temps, en raison de la nature de ce dispositif. Enfin, la mise en service doit se faire de manière progressive sur toute une année. L'autre proposition qui a été faite, c'est d'étudier avec la mairie de Saint-Lys une possible rétrocession du foncier qui n'est pas utilisé sur le CPAR.

Un participant :

Il n'en est pas question !

Monsieur KESSOUARI :

De même, aux termes d'une période d'exploitation de 10 ans imposée contractuellement, nous pourrions travailler un projet différent, en lien avec la ville de Saint-Lys et le groupe CDC Habitat, voire une possible cession tout simplement. Il est essentiel de rappeler qu'un centre d'aide au retour assure l'accueil et l'accompagnement de personnes qui sont volontaires au retour dans leur pays. Dans ce cadre-là, ces personnes sont en situation autorisée sur le territoire national. Ce dispositif, toujours de par sa nature, a peu ou pas d'impact sur les équipements de la commune, c'est-à-dire pendant la durée du séjour, pas de scolarisation, pas de besoin de soins auprès des professionnels de santé, et des activités socioculturelles qui seront internalisées, avec une équipe de 10 salariés, qui vont gérer le fonctionnement du centre. L'ouverture d'un compte bancaire sera réalisée auprès de La Poste pour que les personnes hébergées au CPAR puissent faire leurs courses.

Madame la Sous-Préfète :

Je vous demande de rester sereins pendant les présentations. Après celle-ci nous prévoyons un temps de discussion. On entend déjà quelques questions qui apparaissent.

Je vais passer la parole à l'OFII, parce que c'est quand même important de voir quelles sont les familles qui sont orientées vers ce dispositif.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

3/5

Monsieur GONTARD :

Je vais vous présenter ce qu'est l'OFII, Office Française de l'Immigration et de l'Intégration, et quel est son rôle.

L'OFII est un établissement public du ministère de l'intérieur, chargé de la mission de service public sur toutes les politiques d'immigration en France, notamment, par exemple, le regroupement familial, l'immigration professionnelle, l'accueil des demandeurs d'asile, leur hébergement, la mise en place de la location pour demandeurs d'asile et pour toutes les personnes qui obtiennent le droit au séjour en France. Et notamment les réfugiés, le parcours d'intégration obligatoire, puisque nous sommes chargés par l'Etat de mettre en place un parcours qui permet aux personnes de pouvoir s'insérer dans la société française.

S'agissant des demandeurs d'asile, lorsqu'ils ne sont pas reconnus comme réfugiés, ils sont ce qu'on appelle « déboutés du droit d'asile », c'est-à-dire, avec le droit de rester sur le territoire français sur un temps court.

Dans ce cadre, il y a un processus administratif qui s'enclenche, c'est-à-dire que la préfecture va émettre une obligation de quitter le territoire français. Une fois que cette obligation a été rendue, les personnes ont 2 choix : soit se plier de se remettre aux autorités de police ou de prendre le risque de se faire arrêter et de se faire expulser, soit de se présenter à l'OFII - c'est un dispositif national qui a été prévu par le législateur - pour demander une aide au retour volontaire, et c'est bien de ce dispositif-là dont on parle pour le CPAR. C'est-à-dire que nous avons besoin d'un centre d'hébergement pour pouvoir accueillir ces personnes qui sont volontaires, qui sont vraiment prêtes à retourner dans leur pays.

Nous ne travaillons pas du tout avec l'aspect policier, ces personnes peuvent absolument décider de changer d'avis à n'importe quel moment de la procédure. Une fois qu'elles sont volontaires, la première démarche, c'est de faire un dossier pour s'assurer qu'elles veulent effectivement retourner dans leur pays, et c'est seulement à partir de ce moment que le dossier sera signé par la personne, et que les services de l'OFII vont prouver qu'il s'agit bien d'un projet de retour. Un projet de retour, ce n'est pas quelqu'un qui vient au guichet qui dit « je veux rentrer dans mon pays », c'est un projet, c'est-à-dire qu'on travaille avec ces personnes à un projet de réinsertion dans le pays d'origine, de façon à ce qu'elles ne reviennent plus en France.

Le centre de préparation a pour vocation de pouvoir accueillir ces personnes pendant le temps de préparation de ce projet, et pendant le temps de préparation du voyage, c'est-à-dire qu'il faut préparer les billets d'avion pour pouvoir faire partir ces personnes, le cas échéant les documents de voyage, des laissez-passer peuvent se faire pour qu'elles puissent partir. Elles sont hébergées uniquement pendant cette période. Cette période va en temps réel, les chiffres que nous avons aujourd'hui des CPAR, entre 20 et 45 jours maximum de séjour à l'intérieur du CPAR, puisqu'au-delà, ces personnes partent. Et on n'a aucune intention et aucune volonté que ces personnes restent plus longtemps, puisque notre objectif, c'est que ces personnes partent, donc elles restent de façon très temporaire, très courte, pendant le temps qu'on puisse préparer leur voyage.

Je l'ai dit, ne sont acceptées au CPAR que les personnes qui ont effectivement signé un engagement de repartir, et c'est uniquement parce qu'elles ont signé cet engagement devant les services de l'Etat, qu'elles peuvent être en situation régulière en attendant leur départ effectif. Si elles ne partent pas – effectivement, ça peut arriver – pour les personnes hébergées au CPAR aujourd'hui qui partent volontairement, ça peut être des personnes qui changent d'avis. Je le rappelle, c'est une démarche volontaire. A partir du moment où ces personnes ont décidé de repartir, où elles ont signé cet engagement, elles sont acceptées au CPAR, et nous, service de l'OFII, en plus de

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

l'accompagnement qui doit être effectué par les services d'ADOMA, l'accompagnement pour occuper ces personnes pendant leur très court séjour où elles restent, notre rôle, c'est de passer régulièrement pour continuer à travailler leur projet de retour, parce qu'on a intérêt à ce qu'elles partent, et on a surtout intérêt à ce qu'il y ait de la rotation.

Quels sont les publics qu'on reçoit ? Ça a été dit tout à l'heure, ce sont essentiellement, et très majoritairement, des familles avec des enfants. Il n'y a pas de scolarisation, puisque de par leur projet de retour, on doit simplement faire en sorte qu'il n'y ait pas d'installation sur le territoire. Bien au contraire, il s'agit d'une préparation au départ avec un accompagnement d'objectifs, avec des personnalités qui sont fonction des flux migratoires qu'on peut avoir - elles sont plutôt sur l'Europe de l'Est - mais ça peut changer.

Une idée du public qu'on peut recevoir ? On a des parcours migratoires qui peuvent être extrêmement différents. On peut avoir par exemple, j'ai en mémoire tout récemment, une personne d'origine nigériane, une femme seule, qui est venue en France, parce qu'elle était sous une emprise d'un réseau de prostitution dans son pays. Elle est venue ici en ayant vendu tous ses biens et en plus en ayant payé des sommes importantes aux passeurs. Arrivée ici, elle s'est trouvée dans une situation d'engagement important, et son souhait, c'est de repartir le plus rapidement possible. Nous l'avons accueillie, nous l'avons hébergée et avons préparé son départ. C'est un exemple parmi tant d'autres, je pourrais vous citer d'autres parcours, avec des projets de réinsertion dans le pays d'origine, ou aussi dans ces pays à la création d'activité, de façon à ce que ces personnes restent dans le pays, et ne reviennent pas, puisque c'est bien ça l'enjeu du retour, c'est de faire en sorte qu'on aide au retour. Il faut que les personnes restent dans leur pays d'origine.

Nous travaillons donc sur un projet de réinsertion avec des créations de micro-entreprises avec les gouvernements des pays d'origine, de façon à ce que ces personnes soient installées. Tout ça s'organise dans ce centre de préparation, et c'est quelque chose qui existe effectivement. Comme cela a été indiqué tout à l'heure, ça se passe très bien dans énormément de régions en France.

Madame la Sous-Préfète :

Mesdames et Messieurs, ce que je vous propose, c'est que l'on va commencer à laisser circuler la parole.

Je vous demande dans le fond, je ne sais pas s'il y a encore des places assises, il y a des escaliers, n'hésitez pas s'il y a des personnes qui sont un peu fatiguées, à vous asseoir sur les escaliers de part et d'autre.

Je crois qu'il y a 2 micros baladeurs. Je vous propose, que l'on prenne 2 ou 3 questions. On va commencer par 2-3 questions, on fait une réponse.

Ne vous inquiétez pas, on vous écouterait les uns après les autres.